

Annexe au Règlement Intérieur de l'Amicale des Tireurs Vézériens

MESSIEURS LES ADHERENTS CE CLUB EST VOTRE CLUB !

Règles de sécurité

1°) Une arme doit toujours être considérée comme chargée.

2°) Une arme ne doit jamais être dirigée vers une personne ou soi-même.

3°) **Il est interdit :**

- De manipuler une arme quand des personnes se trouvent en avant de la ligne de tir.
- De se déplacer avec une arme chargée.
- De laisser son arme sans surveillance (même avec le Drapeau de Sécurité engagé).
- De toucher une arme sans l'autorisation de son propriétaire.
- De tirer sous l'emprise de l'alcool ou autres substances.
- De tirer avec une arme ou des munitions dont l'état est incompatible avec la sécurité.
- D'utiliser sur le pas de tir de la poudre noire en vrac.
- De tirer sur autre chose que les cibles conformes avec la discipline pratiquée.
- De gêner les autres athlètes.

4°) **Il est obligatoire :**

- De porter un système de protection auditif, et pour certaines disciplines (AA, TAR, SM) des lunettes.
- D'amener son arme dans sa mallette ou sa housse sur le pas de tir.
- De la sortir (si aucune personne ne se trouve en avant de la ligne de tir) avec le canon dirigé vers les cibles et de vérifier qu'aucun corps étranger ne se trouve dans le canon.
- De se tenir sur la ligne de tir pour tirer.
- Lors d'un arrêt du tir de mettre son arme en sécurité avec le Drapeau de Sécurité engagé dans la chambre.
- Pour demander un arrêt des tirs, de faire fonctionner la sirène et le gyrophare et de s'assurer que toutes les armes sont bien en sécurité avant d'aller aux cibles.
- Pour reprendre le tir, de s'assurer que plus personne ne se trouve en avant de la ligne de tir.

Règles de bonne conduite

Arrivé sur le stand, l'adhérent vient signaler sa présence au responsable.

Après chaque séance de tir, l'adhérent nettoie son poste de tir, ramasse et remporte chez lui sa/ses cible/s ses douilles, ses boîtes vides. (les éboueurs ne passent pas au stand)

Les tables de tir doivent être relevées.

Les adhérents doivent se conformer aux spécificités de chaque pas de tir (A B C D) en lisant l'affichette correspondante.

S'il doit obtenir des renseignements ou des documents, l'adhérent le fait dès qu'il arrive sur le stand, avant d'aller s'installer.

Régulièrement, l'adhérent vient lire les informations affichées au club housse.

Les responsables du stand sont des bénévoles et l'adhérent se doit de les respecter.

Sur le chemin qui mène au stand, l'adhérent roule à vitesse réduite afin de ménager ce chemin et ralentir l'apparition des trous.

Conscient d'appartenir à une Amicale de tireurs, l'adhérent connaît le règlement intérieur du club et l'accepte.

Pour bien marquer son attachement à son club, l'adhérent se fait un devoir de participer à son entretien et au maintien de son bon esprit.